

ENVIRONNEMENT

Déchets agricoles

Près de 50 % des films plastiques recyclés

Le recyclage du film plastique agricole usagé augmente rapidement, car il devient rentable du fait de la forte hausse des prix du film plastique neuf ces dernières années. C'est ce qu'indique la dernière lettre du programme européen [LabelAgriWaste](#). Il atteindrait déjà les 45 % des volumes utilisés, et pourrait dépasser les 50% si une organisation nationale de collecte était mise en place.

D'après Raphaël Martinez, chargé du dossier des films plastiques agricoles à la Fédération languedocienne de la coopération fruitière et légumière (FLCFL), le recyclage du film agricole en polyéthylène atteint 45% en France actuellement, contre un tiers il y a deux ou trois ans.

« *Le prix du plastique recyclé suit celui du polyéthylène* », substance à la base des films plastiques agricoles, explique-t-il. Or, le prix du polyéthylène est passé de 0,80 euro le kilo en 2002 à 1,35 en 2008.

Les prix de reprise deviennent incitatifs

Le polyéthylène cher rend compétitif le film plastique recyclé. Depuis un peu plus d'un an, la collecte est effectuée à la ferme par les recycleurs, sans frais pour les exploitants, alors qu'auparavant ces derniers devaient payer. Les exploitants parviennent maintenant à se faire payer la matière à recycler, ce qui n'était pas vrai il y a trois ans. Ainsi, les plastiques de paillage sont repris cinq euros la tonne en moyenne, selon l'étude réalisée par la société Adivalor (Agriculteurs, distributeurs, industriels pour la valorisation des déchets d'agrofourmiture). Les plastiques de semi-forçage (des melons et des fraises notamment) sont vendus 40 euros. La valeur grimpe à 65 euros pour l'enrubannage des foins et pailles ainsi que pour l'ensilage, et à 80 euros pour le film de serres.

Les plastiques de paillage pour réchauffer le sol dans les exploitations maraîchères sont les moins bien valorisés car ce sont les moins faciles à recycler. Ils sont souvent souillés par la terre et le sable, qui présentent l'inconvénient d'être abrasifs pour les machines de retraitement.

70 000 tonnes de films agricoles usagés

Le gisement de films agricoles usagés représente un peu plus de 70 000 tonnes, selon l'étude d'Adivalor.

L'utilisation de films agricoles neufs est de 50 000 tonnes par an.

Sur les 70 000 tonnes de films agricoles usagés, l'étude estime à 25 000 tonnes le plastique de bâches

d'ensilage ; à 10 500 tonnes le plastique d'enrubannage ; à 20 000 tonnes le plastique de paillage « très souillés » (60% de terre) ; à 7 500 le plastique de forçage et à 9 600 tonnes le plastique de serres.

Notons enfin que LabelAgriWaste est un programme européen de recherches financé dans le

cadre du 6^e PCRD (Programme cadre de recherche et développement) Il s'étend sur une durée de trois ans, de 2006 à 2008. Son objectif est « le développement à l'échelle européenne des systèmes de collecte et de valorisation des déchets plastiques agricoles ».

Le prix moyen de reprise, tous produits confondus, est de 50 euros la tonne, d'après l'étude, mais il pourrait être plus incitatif pour les agriculteurs. « Le marché reste sous-organisé et dégage une faible valorisation », commente l'étude d'Adivalor. Elle diagnostique la vulnérabilité de ce marché naissant : un petit nombre d'acheteurs et un grand nombre d'apporteurs de petites quantités. Le nombre d'acheteurs est d'autant plus restreint que le groupe Sita Suez a racheté deux entreprises de collecte : la Sopave et AGR.

Vers une organisation nationale de la collecte

Porté par les prix incitatifs, le marché ne manque plus que de « *l'impulsion d'une démarche nationale, avec une mutualisation des flux* », selon Pierre de Lépinau, directeur d'Adivalor. « *Il faudra encore sécuriser les débouchés des recycleurs* », selon lui. En effet, aucun n'est à l'abri d'une retombée des cours. Il faut donc que la qualité des plastiques de recyclage soit bonne et régulière pour fidéliser les acheteurs de plastique de seconde vie.

En amont, pour abaisser les coûts, il faudra aussi systématiser la collecte. Une « écocontribution » à la charge des fabricants de polyéthylène, comme il en existe pour les containers de phytosanitaires, est dans l'air. Pour les agriculteurs, la contrainte portera vraisemblablement au niveau de cahiers des charges imposant le ramassage.

Une organisation nationale de la collecte, sous la direction d'Adivalor, devrait voir le jour en 2009, selon Pierre de Lépinau.

(MN)